



## ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse . . .	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale »	12.—	6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

## ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes de place 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN &amp; VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

## Le conflit des Longines

Parmi les énormités qui se débitent à l'encontre de la Direction des Longines, les plus remarquables figurent dans un manifeste du comité ouvrier de St-Imier.

On y lit en effet : « Ce n'est pas au moment où le prix de la vie augmente dans de si fortes proportions et où l'insécurité devient croissante, que les ouvriers peuvent permettre le moindre affaiblissement de leur syndicat. »

On se demande comment les 8 ouvriers qui n'ont jamais fait partie d'un syndicat, peuvent l'affaiblir en persistant à n'y pas entrer et quel rapport peut bien exister entre le renchérissement de la vie et la liberté que ces 8 ouvriers entendent conserver vis-à-vis du syndicat. Mais ce n'est rien encore, et que dire de l'affirmation que les contrats passés entre la Direction des Longines et les 8 ouvriers en cause, constituent... une violation de la constitution fédérale!

S'il a convenu, aux ouvriers en cause, et cela pour des motifs qui ne regardent nullement les comités ouvriers, de prendre l'engagement de ne pas faire partie du syndicat, c'est leur affaire et il n'y a, dans tout ceci, d'autre violation de la Constitution fédérale, que celle commise par les syndicats, lorsqu'ils portent atteinte à la liberté individuelle des citoyens, — garantie par la constitution — en obligeant, par la menace ou par la violence, des ouvriers à entrer dans un syndicat ou à se mettre en grève.

Le *Démocrate* publie, à ce sujet, les lignes suivantes, qui contiennent une appréciation à laquelle nous souscrivons pleinement.

« Le comité, malgré toutes les explications, n'empêchera pas le public de penser que la grève est tout à fait inopportune. D'abord, il n'y avait pas péril dans la demeure. Les Longines occupent un millier d'ouvriers, sur lesquels huit ne sont pas syndiqués. Cela motive-t-il un conflit qui durera peut-être des semaines et amènera de la gêne, sinon la misère, dans un village déjà durement affecté par la récente crise horlogère? D'autre part, on ne comprendra pas non plus qu'à peine sortis d'un ralentissement prolongé des affaires, au cours duquel ils ont demandé et

obtenu des secours, les horlogers cessent le travail pour des raisons qui, quoi qu'ils disent, sont futiles dans les circonstances actuelles. Ils ont trouvé au Grand Conseil des porte-paroles éloquentes qui furent écoutés, mais qui risqueraient fort de ne plus l'être après ce qui vient de se passer. Le personnel des Longines vient donc de causer un préjudice énorme à notre population horlogère.

« Le comité se défend d'avoir obéi à des injonctions du dehors. Ses efforts seront vains, car tout le monde sait qu'au contraire les ouvriers des Longines, qui avaient des motifs d'être reconnaissants à leurs patrons, n'ont pas caché, pour la plupart, qu'ils obéissaient aux ordres du comité de la Chaux-de-Fonds. D'autre part, il est assez curieux de voir le comité accuser la direction des Longines de violer la constitution fédérale, alors que le syndicat qu'il dirige veut forcer des ouvriers à faire partie d'un groupement dans lequel ils refusent d'entrer! Un peu de logique ne messierait pas en l'occurrence.

« Nous n'avons nulle intention de prendre parti dans ce conflit. Nous relatons simplement ce qui se dit dans le public même, dont le comité de Saint-Imier se flatte de conquérir la sympathie. On voit par là que ce dernier fait fausse route et peut-être serait-il encore temps pour lui d'écouter la voix de la raison. »

Les syndicats ne se gênent guère; ils infligent des amendes, tout comme de vulgaires tribunaux bourgeois et ordonnent à leurs adhérents de ne pas travailler avec les ouvriers ou ouvrières considérés comme réfractaires. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le dernier numéro de l'organe ouvrier.

*Section de La Chaux-de-Fonds.* — En vertu de la décision prise au congrès de Besançon, le comité se voit dans l'obligation de signaler comme réfractaires les personnes dont les noms suivent, lesquelles, malgré toutes les démarches amiables faites envers elles, n'ont pas daigné se mettre en ordre avec notre section.

Une amende de fr. 400 leur est infligée, et dès aujourd'hui les collègues syndiqués sont tenus de refuser de travailler avec ces renégats.

Girard, Auguste, remonteur; Guinand, Ed., remonteur; Droz, Alfred, faiseur d'échappements, Beauregard; Dutheil, Auguste, faiseur de ressorts; Zemp, Ida, régleuse; Montandon, Marie, régleuse.

Tous les ouvriers syndiqués sont tenus de prendre note des personnages ci-dessus et de leur vouer en toutes occasions le mépris qu'ils méritent.

Ratifié: Comité central.

Le Comité.

Si ce n'est pas de la tyrannie syndicale, qu'est-ce donc?

Comme suite à la publication que nous avons faite, dans notre dernier numéro, de la lettre du comité du syndicat des fabriques de montres, nous communiquons à nos lecteurs que le Syndicat estimant que le mouvement lancé contre les Longines touche non seulement cet établissement, mais toutes les fabriques, a décidé d'appuyer par tous les moyens la résistance des Longines, aux exigences des comités ouvriers.

Vendredi a eu lieu une tentative de conciliation; elle avait été sollicitée par une délégation du syndicat des horlogers, accompagnée de M. Wysshaar, secrétaire permanent. La demande en avait été faite le matin à M. Chappuis, maire. A la suite de démarches faites par ce dernier auprès des Longines et des 8 ouvriers non syndiqués, les intéressés se sont réunis le soir à 6 heures, dans la salle de l'état civil. Assistaient à cette séance: le Conseil municipal; une délégation des Longines, savoir MM. Savoye père et fils et M. Pfister; une délégation des ouvriers, savoir MM. Chalet, Emile Bourquin et Georges Tschumi, M. Wysshaar, secrétaire permanent; enfin, les 8 ouvriers qui refusent de se syndiquer.

Les pourparlers furent longs, mais n'aboutirent pas. Les ouvriers s'en sont tenus à leurs exigences, concernant les huit; ceux-ci ont refusé d'entrer dans le syndicat, parce qu'ils ne se considèrent pas, étant donné leur travail spécial, comme des ouvriers dans le sens où ce mot est habituellement entendu. Au reste, le syndicat est contraire à leurs opinions personnelles.

C'est de principes qu'il s'agit. La délégation des Longines déplore que la manifestation s'en fasse au détriment de la fabrique et de la population.

De son côté le Conseil municipal a attiré l'attention des parties sur les dommages que la grève peut causer à Saint-Imier. Il les a exhortées à examiner encore la question de l'entente et à reculer devant les



conséquences redoutables que pourrait avoir pour la localité tout entière une lutte qui se poursuivrait à outrance.

La séance a été levée à 8 heures et demie.

\* \* \*  
Une assemblée générale du Syndicat des fabriques de montres a lieu, en ce moment même, à Sonceboz.

### Une nouvelle mise au point

Nous avons reçu la pièce suivante, qui remet au point certaines allégations de M. Achille GrosPierre.

#### Grève des monteurs de boîtes métal et acier

Dans son article de la *Fédération horlogère*, ainsi que dans les assemblées populaires organisées par le comité central ouvrier, Monsieur GrosPierre accuse notre honorable président Monsieur Bernard Bréguet d'être l'auteur de la grève et l'âme de la résistance.

Nous sommes indignés de pareils procédés qui sont seulement faites pour corser la situation et exciter les ouvriers à une lutte qui empêche l'entente entre parties.

Les soussignés réclament tous leur part de responsabilités pour les décisions et mesures prises jusqu'à présent à l'unanimité dans nos assemblées.

Nous félicitons Monsieur Bréguet pour le tact et l'esprit de conciliation avec lesquels il a toujours présidé aux délibérations.

#### L'assemblée générale des patrons monteurs de boîtes métal et acier :

MM. Bourgeois & Affolter, Honoré Bühler, Crevoisier Frères, Tell Ducommun-Rüedi, Fleurier Watch Co, Edmond Froidevaux, Veuve Ariste Froidevaux, Etablissements Frainier, Constant Gigon, A. Graizeli & Co, Marc Hamel, Ch. Jequier-Borle, Jeannin-Rosset & Co, Rénold Kocher, Arthur Maeder, Gebrüder Marti, Paul Nobs, Piquerez & Vaucher, Pfund & Co, Rüeffli Frères, Ed. Renfer S. A.

### La grève des ouvriers de la boîte métal et acier

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

La question posée dans vos deux derniers numéros ne m'a pas laissé indifférent, au contraire, seulement c'est le temps d'écrire qui m'a fait défaut.

On me comprendra, on m'excusera ou ne m'excusera pas, en attendant, ce sont les fabricants de boîtes métal qui en sont la cause, ces messieurs me donnent trop à faire.

Il n'y a que la moitié des ouvriers de la boîte métal et acier qui seraient syndiqués, dit-on. Voici, Monsieur, la situation exacte :

**Non syndiqués :** Courtételle, St-Ursanne, Dettingen, Charmavillers, Damprichard, cette dernière localité une partie seulement.

A Reconvilier et Bévillard, avant la grève, tous les ouvriers étaient syndiqués, une partie est restée au travail, mais ne comprenant pas la moitié ; à Delémont, tous les ouvriers faisaient partie de la Fédération, une partie est restée au travail. Dans ces deux localités rien ne sera perdu après le mouvement.

Dans les autres, nous accomplirons notre œuvre salubre aussi.

**Sont syndiqués :** A Soleure, tous les ouvriers indistinctement travaillant à la boîte métal et acier. A Granges également, sans en excepter un. A Bienne, il n'est pas besoin d'en parler, à St-Imier de même, dans le Val-de-Travers, les patrons peuvent répondre aussi bien que nous. Dans le Val-de-Ruz, la convention est signée. Au Noirmont, tous les ouvriers sont en grève, sauf dans une fabrique ayant signé la convention. A Morteau, il en est de même, tous les ouvriers participent au mouvement et sont syndiqués depuis longtemps.

En dehors de ce nombre doit être compris le personnel des fabriques d'horlogerie faisant la boîte, où tous les ouvriers sont syndiqués, mais non en grève.

En d'autres termes, lorsque nous avons déclaré que le 80 % des ouvriers étaient organisés, rien n'avait donc été exagéré. Mais le Comité central patronal n'admet pas les bonnes raisons ou du moins on ne veut pas qu'elles soient bonnes. C'est ce qui complique ce conflit.

Tenez, on cite de nouveaux faits devant servir de base au jugement de vos lecteurs, et M. Bréguet, par des chiffres, cherche à nous confondre dans nos revendications sur les salaires. Et il s'exprime comme suit : « Votre statistique ne doit pas reposer sur des bases sérieuses. Vous comptez environ 100 ouvriers gagnant fr. 1 à 2 par jour. »

Voici le résultat de cette enquête, qui vous intéressera, enquête faite avec le plus grand soin et publiée dans notre journal.

De fr.	1 à 2,	10 personnes.
» »	2 à 3,	33 »
» »	3 à 4,	77 »
» »	4 à 5,	89 »
» »	5 à 6,	101 »
» »	6 à 7,	93 »
» »	7 à 8,	36 »
» »	8 à 9,	7 »
» »	9	3 »
» »	10	3 »

Ces chiffres donnent donc comme conclusion que sur 452 personnes 310 ont un salaire inférieur à 6 fr. et 142 seulement supérieur à cette somme.

Ce sont les seuls commentaires qui accompagnent cette statistique et M. Bréguet parle de 100 ouvriers payés de fr. 1 à 2. C'est une exagération de 90 %, puisque nous en avons cité 10 seulement payés à ce taux.

Si quelqu'un manque de précision et de sérieux, on en conviendra, ce n'est pas nous dans cette affaire. Ce ne sont pourtant pas des phrases que je fais là. Il faut bien que je réponde à M. Bréguet et ne puis le faire sans parler ou écrire. En définitive, on lui reproche une seule chose à mon argumentation, c'est de ne pas être creuse. M. le Président m'attribue des paroles que je n'ai jamais prononcées, lorsqu'il met à mon actif cette phrase : « Je donne trois jours aux patrons pour céder ». Au contraire, j'ai toujours prévu que si le conflit éclatait il serait d'une longue durée et nous l'avions annoncé à nos collègues bien avant la déclaration, afin qu'ils ne se fassent pas d'illusions. C'est cette attitude conciliante que j'ai toujours eue dans les négociations qui fit, du reste, déclarer à M. Bréguet « que GrosPierre ne voulait pas la grève. »

Ainsi donc pourquoi rapporter et publier une série de petits faits, d'incidents, de paroles, ne faisant rien de bien dans cette lutte, sinon de permettre aux lecteurs de la *Fédération horlogère* de remarquer le peu de précision dans les faits et gestes du Comité patronal. Nous avons payé en commun, vous en conviendrez, un assez fort tribut à l'industrie de la boîte métal et acier et il serait mieux, nous semble-t-il, de laisser tomber cette prévention pour la remplacer par un esprit de paix.

Le calme des grévistes, la force de notre Fédération, sont la garantie d'une paix solide.

A. GROSPIERRE.

\* \* \*  
Nous avons transmis la lettre de M. GrosPierre au Président des fabricants de boîtes métal et acier.

Quoique son désir soit de ne pas continuer une polémique désormais inutile, il nous a donné par lettre, quelques explications, dont nous détachons les parties essentielles.

M. GrosPierre ne parle pas des fabriques d'horlogerie où les ouvriers ne sont pas syndiqués. Un fait très caractéristique, c'est que les ouvriers n'ont pas osé déclarer la grève dans ces fabriques ainsi que dans les autres, car ils auraient soulevé la question de la reconnaissance tacite du syndicat obligatoire, qui occupe tout le monde horloger dans le conflit des Longines, six semaines plus tôt. Ils savent que jamais les fabriques ne signeront une convention dans laquelle il est dit que les fabriques d'horlogerie faisant la boîte n'occuperont que des ouvriers syndiqués. Il ne dit pas dans sa première lettre, quand il

prétend qu'à notre assemblée mixte se trouvaient des délégués de toutes les régions, que ceux de Damprichard et de Courtételle, bien que non syndiqués, ont été payés par les sections des monteurs de boîtes pour assister à cette assemblée, à seule fin de faire croire que ces régions étaient syndiquées.

Puisque M. GrosPierre cite les localités qui ne sont pas syndiquées, nous allons mettre des chiffres au bout. Comme les fabriques sus-nommées sont les fabriques principales, nous voulons dire, pour ne pas exagérer, que chaque fabrique compte en moyenne 35 ouvriers, donc 175 ouvriers. M. le Président ouvrier en a cependant oublié. Delémont, à part quelques ouvriers, travaille. Reconvilier de même. Tramelan a deux ateliers dont il n'a pas été fait mention. Cela porte le chiffre des non syndiqués à environ 250. Les fabriques de boîtes du Jura donnent la moitié des achevage à domicile, on peut estimer le nombre d'ouvriers et ouvrières que cela donne, si l'on tient compte qu'un tourneur occupe en moyenne deux acheveurs et aussi dans différentes qualités de travail. Et avec cela nous n'avons pas encore les *fabriques de montres* dont les ouvriers ne sont pas syndiqués.

Je citerai pour mémoire les fabriques d'horlogerie où on a laissé les ouvriers travailler par crainte de voir la convention crouler dans un abîme : Zénith, Longines, Oméga, Tavannes Watch, Montilier, Vve Ch.-L. Schmid S. A., Robert frères, Waldenburg, Langendorf, Moutier, Schild frères et Obrecht, à Granges. Pense-t-on que ces fabriques se laisseront faire la loi plus facilement que nous ?

Voici une phrase que je tire d'une lettre qui m'a été adressée par un des intéressés où la Fédération ouvrière a fait des tentatives de formation de syndicat : « Plus que jamais nous allons nous opposer au syndicat, en voyant avec quel sans gêne on cherche à miner notre belle industrie horlogère, qui permet encore actuellement à l'ouvrier de réaliser un gain supérieur à l'importe quelle industrie du pays. » Cruel, mais juste !

Quant à la statistique des salaires, je lis sans surprise que le nombre de ceux qui gagnent fr. 1-2 par jour soit moins élevé que je ne l'ai écrit ; votre comité a mal renseigné l'ouvrier qui m'a dit cela. Mais une chose me frappe dans cette statistique faite sur la paie de ces ouvriers. Les journaux disent qu'il y a 585 grévistes. Votre statistique n'en porte que 452. Et la différence ? Aviez-vous peur qu'elle n'augmente trop la moyenne des salaires qui est déjà, malgré tout de fr. 5 par jour ? Où bien n'y a-t-il réellement que 452 grévistes ? Dans ce cas, où allez-vous chercher votre moyenne de 80 % d'ouvriers syndiqués ? Avez-vous peut-être voulu dire que le 80 % ne l'était pas ? Les 100 ouvriers qui gagnent, d'après vous, moins de fr. 4.— par jour, ne sont probablement pas des ouvriers monteurs de boîtes, mais des manœuvres et des apprentis. Y en a-t-il parmi ceux-là qui aient fait un apprentissage régulier ? Si vous voulez faire des moyennes, faites-les pour les ouvriers, mais sans les commissionnaires. Ou encore, si vous tenez à ce que l'on sache ce que gagnent ces derniers, faites une distinction, mais laissez la moyenne des ouvriers monteurs de boîtes, sans ce mélange d'assujettis et de manœuvres.

\* \* \*  
Les deux parties ayant suffisamment développé leurs arguments, le débat est clos dans nos colonnes.

### L'affaire Dérobert

Dans son audience de lundi matin, le Tribunal de police a condamné M. Dérobert, directeur de la manufacture genevoise de boîtes de montres, à 150 francs d'amende et aux frais, pour indication inexacte du titre sur des boîtes de montres plaqué or.

### Lettres avec adresse sous papier transparent

Le délai jusqu'auquel les lettres, dont l'adresse sous papier transparent n'est pas parallèle à la longueur de l'enveloppe, peuvent être admises à l'expédition, est prolongé encore une fois, à titre définitif, jusqu'au 31 mars 1911.



**Les mesures contre l'incendie à l'Exposition de Turin 1911**

A l'Exposition de Turin on s'est rendu compte, par les expériences de 1884, 1898 et 1902, que les anciennes dispositions laissaient subsister un certain danger d'incendie. La Commission permanente de l'industrie allemande apprend d'un côté bien informé, qu'actuellement la surface de l'Exposition entière est parsemée de bouches à incendie très rapprochées, et dès à présent les pompiers de la ville sont en service permanent. Une commission d'experts récemment déléguée par le gouvernement français, après avoir examiné les mesures prises, a déclaré qu'elle-même ne saurait proposer des mesures plus efficaces pour éliminer le danger d'incendie.

La section allemande jouit encore, comme à Bruxelles, des avantages de sa position isolée. D'ailleurs, on profitera de toutes les façons de la leçon reçue à Bruxelles cela va sans dire.

*Deutsche Goldschmiede-Zeitung.*

**Assurance contre le vol ?**

La sainte Bureaucratie a récemment joué un joli tour à un exposant luxembourgeois; le cas est si unique qu'il mérite de faire le tour de la presse européenne.

Un M. Breisch avait exposé dans la section luxembourgeoise, diverses bijouteries qui furent volées dans la nuit du 23 au 24 juillet. La valeur de ces objets fut déclarée à 14.000 francs. L'Administration des douanes belges ayant à peine eu connaissance de ce vol, publié par les journaux, qu'elle adressa à M. B. un avis conçu en ces termes:

« Vos bijoux ont été admis en Belgique en franchise de droits d'entrée, à la condition qu'ils seraient expédiés du pays après la clôture de l'Exposition. Cependant, étant volés, vous ne sauriez plus retirer ces marchandises qui resteront donc en permanence sur le territoire de la Belgique. Vous êtes sommé, par conséquent, de payer tout de suite les droits d'entrée dus sur les objets volés. »

M. B. aurait répondu qu'il s'en rapportait au voleur pour effectuer le paiement des droits. S'il devait manquer de remplir ses obligations envers l'administration, peut-être celle-ci se chargerait-elle de le dénicher, d'autant plus que la police, jusqu'à présent, ne paraît pas disposée à s'en occuper.

*Deutsche Goldschmiede-Zeitung.*

**Certificats d'origine à joindre aux marchandises expédiées en Espagne**

Afin de prémunir le pays contre le choléra et la peste, le gouvernement espagnol a décrété, le 4 de ce mois, que, jusqu'à nouvel ordre, toutes les marchandises importées en Espagne, par voie de terre ou de mer, devraient être accompagnées de certificats d'origine.

Nous rappelons, à cette occasion, que le traité de commerce helvético-espagnol du 1<sup>er</sup> septembre 1906, a fixé, pour ces certificats, un formulaire spécial et que la taxe de légalisation consulaire (Bâle, Berne, Genève, Lenzbourg, Montreux, St-Gall et Zurich) ascend, conformément au dit traité, à la somme de fr. 2.—.

*Feuille offic. Suisse du commerce.*

**Invite à l'émigration**

Nous apprenons que des propositions sérieuses ont été faites à l'une des fabriques d'horlogerie les plus importantes de notre ville, pour qu'elle se transporte en Amérique avec toute son industrie. Cette démarche était faite par un Américain en passage à Neuchâtel; elle nous paraît intéressante à noter, surtout en ce moment de grèves incessantes; et elle prouve que notre horlogerie est toujours fort appréciée dans les pays d'outre-mer, malgré une concurrence qui s'aggrave chaque année.

*Feuille d'avis de Neuchâtel.*

**Nouvelles diverses**

**Une bonne mesure.** — Le Conseil d'Etat de Neuchâtel a interdit à une société intitulée « La

Séquanaise Capitalisation », l'exploitation de son industrie, qui consiste à répandre la loterie comme placement d'épargne.

Venant après la décision du Département de justice et police du canton de Genève, qui interdit, il y a deux ans, le vaste drainage de capitaux par l'émission projetée des trop fameux « Petits Bons de la Presse » et suivant l'exemple du canton de Vaud, où la circulation et l'émission de billets de loterie est soumise à l'autorisation spéciale du Gouvernement, cette décision du Conseil d'Etat neuchâtelois mérite une mention spéciale et une publicité étendue.

Elle contribuera à attirer l'attention d'autres gouvernements cantonaux et les engagera à suivre ce bon exemple.

**Service international des virements postaux**

*Cours de réduction à partir du 5 Octobre jusqu'à nouvel avis.*

Allemagne . . .	Fr. 123.70	pour 100 mares
Autriche . . .	» 105.15	» 100 couronnes
Hongrie . . .	» 105.15	» 100




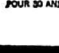
**Cote de l'argent**  
du 11 Octobre 1910

Argent fin en grenailles . . . fr. 99.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.18

**HUGUENIN FRERES & C**  
**FABRIQUE NIEL**  
LE LOCLE SUISSE  
BOITES DE MONTRES DECOREES  BIJOUTERIE D'ART MEDAILLES

**Manufacture Genevoise de Boîtes de Montres**  
**(Geneva Watch Case Co)**  
80, Rue de St-Jean, 80  
H 1112 X **Genève** 4237 

**Boîtes plaquées Or**  
en tous genres, formes et grandeurs  
garanties par nos poinçons et marques déposes.

GARANTIE CH	8 KARATS	10 KARATS	14 KARATS	16 KARATS
POUR 10 ANS				
POUR 20 ANS				
POUR 30 ANS				

**Hochuli - Brenneisen**  **Fabrique de Pierres fines**  
**Erlach-Cerlier** **pour l'Horlogerie**  
Téléphone — Téléphone **Saphirs - Rubis - Grenats**

**Spécialité : Qualités soignées et trous olivés** 4819  
Usine électrique H 1363 U — Installations modernes

**LA RÉALE**  
Maison spéciale  
pour la réparation des machines à écrire et à calculer  
de tous systèmes  
**Lyon et Genève**  
vient d'installer une succursale à  
**La Chaux-de-Fonds, Rue de la Paix 5**  
Téléphone H 10855 C 5045 Téléphone

**Registres en tous genres**  
Copies de lettres. Presses à copier. Classeurs. Cire à cacheter. Colle.  
Encres suisses. — Encres bleue noire japonaise. — Pélikan  
**LIBRAIRIE - PAPETERIE**  
**A. Huguenin-Zbinden**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Envois au dehors. H 10731 C 4861 Téléphone 1178

**Fabrique „Elegancia“**  
**E. SAGNE - GEISER**  
SONVILIER  
Montres or, argent, gravées, émail, acier, genre Espagnol. 4115  
Vente en gros de mouvements terminés, prêts à mettre en boîte, cad., aiguilles posés, sav. et lép. cylindre, 10 1/2''' à 11 3/4'''.  
Prix spéciaux pour séries. H 269 J



**H. Moser & Cie - Le Locle.** Horlogerie soignée en tous genres simple et compliquée 417  
Maison fondée en 1826 H 10127 C

**STEINER & BOURQUIN**

Grenier 24

TÉLÉPHONE 1385

**CHAUX-DE-FONDS****ÉTAMPES  
DÉCOUPAGES**

TRAVAIL EXTRA-SOIGNÉ

Une maison de gros de Besançon demande pour la France et colonies la

**représentation**

d'un fabricant de montres-bracelets. On peut donner toutes garanties exigées.

Ecrire s. chiffres **D 11758 C** à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5074

**Balanciers à frictions**

On offre à vendre 2 petits balanciers à friction, dont l'un avec vis de 75 m/m et l'autre de 65 m/m. Plus 2 laminoirs à bras.

S'adresser à l'UNIVERSO n° 15, RUE DU GRENIER 28. H 41776 C 5082

**Commis**

Importante maison d'horlogerie du Jura bernois demande comptable, bon correspondant français et allemand. Place d'avenir pour personnes capables. — Offres avec références à case postale 715 à Porrentruy. H 2843 P 5052

Pour cause de changement de fabrication

**à vendre  
à bas prix**

54 mouvements répétitions et chronographes, dont 30 Lecoultré et 24 Hahn. Eventuellement on pourrait livrer ces mouvements finis.

Prière de faire les offres par écrit sous chiffres **L 3942 C** à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5075

FABRIQUE D'HORLOGERIE, LA CHAUX-DE-FONDS

**G. Küng-Champod & Cie****Montres or pour Dames**

en tous genres et pour tous pays  
Immense choix en fantaisies, boîtes, décors, dernière création. 4031  
H 10013 C Joailleries, émail, guillochés. **Bon marché.**

**A vendre**, provenant d'une faillite, un superbe

**lot de mouvements**

petites et grandes pièces ancre et cylindre, ainsi que quelques répétitions et secondes indépendantes; tous ces mouvements sont repassés et réglés, en bonne qualité; un certain nombre sont préparés pour bulletin d'observatoire.

Ecrire s. chiffres **F 11778 C** à Haassenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5084

**TECHNICIEN 5083**

capable, ayant dirigé grande fabrique d'horlogerie, connaissant à fond les procédés modernes de fabrication et ayant fréquenté Ecole d'horlogerie, **cherche emploi sérieux.** Le cas échéant, il sera cédé, en faveur du contractant, plusieurs nouveautés brevetées, appelées à un grand succès et qui donneront certainement une nouvelle extension aux affaires.

Ecrire à **M. H. Dumont**, Maladière 7, Neuchâtel. H 4185 N

**RÉPÉTITIONS**

GRANDE SONNERIE

CHRONOGRAPHES, PENDULETTES  
H 40176 C sont fournies 3614  
avantageusement par,

**Frank MEYLAN-LECOULTRE**

Stavay Mollondin. 6

La Chaux-de-Fonds

**Carnets d'Ecots  
de montres**

Prix: fr. 1.—

l'exempl., pris à notre bureau

Lithographie et Typographie

**Haefeli & Co**

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 14 et 16

**FRITZ LÜTHY & Co**

AARBERG · SUISSE ·

**FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE***SPÉCIALITÉ: Qualité soignée garantie et trous olivés*

EXPORTATION · TÉLÉPHONE

**Fabrication de Secrets américains**

Décoration et Polissage de Boîtes argent

H 2758 J

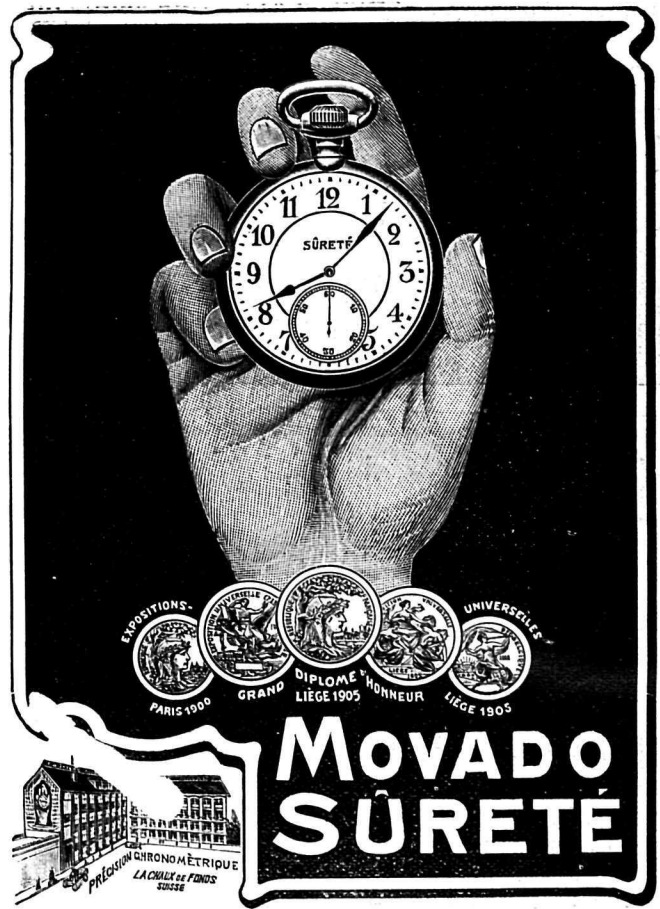
Force électrique

4730

**Vögeli-Lehmann, Renan (Berne)****Boîtes métal & acier**

Une importante fabrique ayant abandonné la fabrication de certains calibres, offre en vente, à des prix très avantageux, 25000 boîtes nickel et acier finies, de belle qualité, grandeur 17<sup>3/4</sup> lig., 17|19 lig., 19 lig. demi-plat et 19 lig. hauteur normale.

Les détails et échantillons sont à disposition des intéressés, qui voudront bien s'adresser, par écrit, **CASE POSTALE n° 146, La Chaux-de-Fonds.** H 41767 C 5080



4194

La plus haute récompense

H 10131 C

**GRAND PRIX**

avec félicitations du Jury

Exposition Universelle, Bruxelles 1910

**CH. TISSOT FILS**

LOCLE (Suisse)

■ Ancienne maison Ch.-F. Tissot & Fils ■  
fondée en 1853

Montres en tous genres p<sup>r</sup> dames et messieursMontres **extra-plates**Montres de **précision** simples

H 10894 C

et compliquées

5076

Premiers prix à l'Observatoire astronomique de Neuchâtel



**MAISON DE GÈNÈVE**  
**DEMANDE COMMIS**  
 pour la vente et écritures dans magasin d'horlogerie et bijouterie. Postulants au courant de la branche et connaissant les langues, auront la préférence. 5061  
 Offres case 15166 Fusterie, Genève. Hc 17612 X

Les Usines Pathé frères, à Inzersdorf près Vienne (Autriche)

demandent un bon ouvrier **mécanicien**

parlant allemand et un peu le français et apte à diriger un petit atelier de phonographes. — S'y adresser avec références. H 11635 C 5048

**AVIS**  
 aux Fabricants d'Horlogerie!

Un bon ouvrier pierriste, de toute moralité, connaissant à fond sa partie, demande à entrer en relations avec fabricants d'horlogerie.

Ecrire s. chiffres E 3929 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5064

A vendre à prix très bas, environ 5 grosses de

**boîtes**

finies, clé, métal, genre turc, 16 à 20 lig., pour mouvements ancre, ainsi qu'une machine Bréguet à découvrir les charnières de boîtes.

L'on accepterait en paiement des boîtes de montres argent ou des montres.

Ecrire s. chiffres V H 700 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5065

**Mécanicien**

Importante fabrique d'ébauches du Jura bernois offre place stable à mécanicien connaissant les machines modernes et si possible les estampes. Inutile de se présenter sans preuves de capacités.

Adresser offres s. chiffres C 3789 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 5071

Quelle fabrique d'ébauches pourrait fournir par quantité des

**FINISSAGES**

16" savonnettes, ancre, mouvements bascules?

Indiquer prix s. W 11701 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5066

Petite fabrique d'ébauches du Jura possédant outillage et machines modernes cherche

**technicien**

capable, pouvant s'intéresser avec quelques mille francs.

Adresser offres sous chiffres H 1742 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 5063

**ESPAGNOL-FRANÇAIS**

indifféremment. Pratique dans le commerce. Traductions. Lettres. Heures dans des bureaux, etc. H 3903 C 5035

Ad. MATTHEY-DORET  
 Doubs 157, La Chaux-de-Fonds

**PIGNONS**

Fabrication moderne  
 Spécialité de  
 Grandes moyennes lanternées  
 Interchangeabilité garantie

**RODÉ-STUCKY**

Bureaux: GÈNÈVE, rue du Château 6 (St-Jean.) H 1914 X

Fabriques: St-Pierre de Rumilly et Annemasse (Hte Savoie.)

Adresser correspondance à Genève

**Fabrique de balanciers**

cylindre, plats, dardenne H 3347 J et nickel 4974

Spécialité de petits balanciers plats, dorés et non dorés

**X. Aberlin, Cortébert**

**A vendre**

pour cause de suppression de cet article, environ 20 grosses

**boîtes acier**

males, avec et sans charnières, 17<sup>3</sup>/<sub>4</sub>, plates, ainsi que métal, nickel et brutes 17<sup>3</sup>/<sub>4</sub>, avec et sans charnières et assortiments. Bas prix.

Faire offres sous chiffres Y 11705 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5067

Fabrique d'horlogerie

**L. Sandoz - Vuille**  
 Le Locle (Suisse)

Montre réveil (brevetée).

Montre 8 jours 4885

à tirette (brevetée).

Montre 8 jours

avec quantième et seconde.

Marque „PRESTO“

**DEMOISELLE**

honorabile, connaissant tous les travaux de bureau, sténographie, machine à écrire, cherche place dans magasin, bureau ou comptoir.

Ecrire s. chiffres D 10849 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5040

Qui pourrait fournir à bas prix

**100 grosses boîtes**

acier, métal et électro, 18 lig. demi-plates, lépines, et 50 grosses mêmes, en savonnettes?

Faire offres avec prix sous chiffres N 11678 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5054

**WALBER**  
 CHAUX-DE-FONDS, Léop. Nol. 55  
 CACHETS  
 POINÇONS  
 ESTAMPES  
 MACHINES À NUMÉROTÉ  
 POUR CHAUX-DE-FONDS.  
 MARQUES DE FABRIQUE  
 MODÈLES & BREVETS DANS TOUTS LES PAYS

Fabrique du Jura bernois demande un

**chef d'ébauches**

pour laiton et acier, au courant des machines et outillage modernes, et sachant faire le petit outillage.

Ecrire s. chiffres M 11677 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5055



Lisez ce que les principales fabriques d'horlogerie américaines pensent de **L'HUILE FULCRUM** pour montres et pour pendules

New English Watch Co. C'est une huile de toute 1<sup>re</sup> classe. Hampton Watch Co. Nous considérons cette huile comme excellente.

Elgin Watch Co. Nous disons franchement que c'est la meilleure huile que nous avons essayée jusqu'à ce jour. E. Howard Watch Co. Nous considérons votre huile comme une amélioration sur toute autre huile que nous connaissons.

South Bend Watch Co. Nous avons complété les essais que nous avons faits avec votre huile aux températures extrêmes et autres conditions et nous vous informons avec grand plaisir que le résultat des essais faits est des plus satisfaisants. 4723



Dr. F. W. Mann, chimiste, possédant une réputation nationale dit: «L'huile Fulcrum pour l'horlogerie ne sèche pas et ne s'épaissit pas. Elle ne s'évapore pas même exposée à l'air. Par suite de l'absence de matières grasses libres ou d'acides elle n'oxyde aucun métal. En vente en gros et détail chez

Messieurs SANDOZ FILS & C<sup>IE</sup>, La Chaux-de-Fonds et Bienne et dans tous les magasins de Fournitures d'horlogerie. (H 10638 C)



**Huile SINE DOLO**

H 10003 C Qualité extra-fine p<sup>r</sup> montres 4002

Huile p<sup>r</sup> Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées par **L. ROZAT**,

fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS

**GRAVURE SUR ACIER**

TRAVAIL EXTRA SOIGNÉ

**MARCEL ROBERT-HAEFELI**

SPÉCIALITÉ: PLAQUES POUR DÉCALQUAGES DE CADRANS

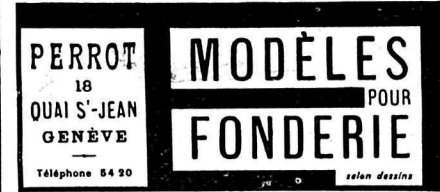
LÉOPOLD ROBERT. 18 • LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrique d'Horlogerie \* La Chaux-de-Fonds  
**Georges Benguerel**

**Montres or pour dames**

H 10155 C en tous genres et pour tous pays. Qualité garantie 4199

Articles bon marché, joailleries. fantaisies, extra-plates



Exécution en bois suivant dessins de toutes pièces de Mécanique 4735 ou Modèles destinés au Moulage

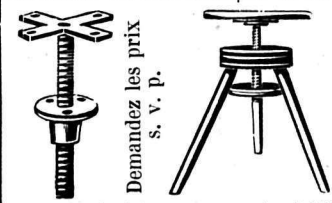
**Pour fabricants d'horlogerie**

Une fabrique de pierres pour l'horlogerie cherche à liquider bon marché une grande partie de

**Saphirs à glaces n<sup>os</sup> 28/29 et Grenats gouttes » 28/29**

Adresser offres sous chiffres H 1728 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 5073

**Tabourets en bois avec vis en fer**



Seule fabrique spéciale 4650  
**CH les HEITZ, BALE**

**Repassage**

Jeune horloger ayant fait de bons apprentissages, cherche place dans maison sérieuse faisant l'ouvrage soigné, de préférence pour la pièce compliquée.

Ecrire s. chiffres H 3921 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5053

**Commis de fabrication**

On cherche un commis de fabrication connaissant à fond la fabrication de l'ébauche et de la boîte. Références de 1<sup>er</sup> ordre sont exigées. Bonne rétribution. — Adresser offres s. 10000, Poste restante, La Chaux-de-Fonds. 5077

**Représentation**

Commerçant expérimenté de La Chaux-de-Fonds, travaillant depuis nombre d'années avec les grossistes de l'étranger et de la place, capable de donner un développement sérieux aux affaires d'une maison d'horlogerie, cherche représentation d'une bonne maison.

Ecrire s. chiffres P 3897 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5031

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Frisch, expert comptable. Zurich F. 21. H 154 Z. 4010

Fabrique d'horlogerie offre place stable

et bien rétribuée à **technicien-horloger**

ayant déjà pratiqué et étant au courant surtout de la trigonométrie.

Adresser offres s. chiffres H 1772 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 5078

**CONSTRUCTION DE CALIBRES**

Transformations. Pointures. — Origines. Plaques à sertir, etc. 5056 JULES LECOULTRE H 3694 J Tavannes.

**Commis**

Importante fabrique d'horlogerie demande pour son bureau commercial, demoiselle ou employé très capable, dactylographe, connaissant les détails de la fabrication, ayant déjà travaillé dans maison d'horlogerie.

Adresser offres par écrit sous chiffres F 9412 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5043

**BREVETS D'INVENTION**

MARQUES DE FABRIQUE, DESSINS, MODÈLES, OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1880 LA CHAUX-DE-FONDS.

**MATHEY-DORET** Ingc. Conseil

**Secrets** américains sont entrepris à l'Atelier Georges Ducommun, à Sonvilier. H...C 5013

**Commis**

Une importante maison d'horlogerie de la place demande jeune homme, comptable, bon correspondant français, allemand et si possible anglais. Place d'avenir pour personne énergique et capable.

Offres avec références sous chiffres E 11768 C à HAASENSTEIN & VOGLER, LA CHAUX-DE-FONDS. 5079

**Correspondant**

capable, connaissant à fond les langues française, allemande et si possible anglaise, ainsi que la sténographie et la machine à écrire, trouverait tout de suite engagement dans importante maison de la place.

Offres avec références et prétentions à Case postale n° 146, La Chaux-de-Fonds. H 11752 C 5081



Manufacture de montres et d'ébauches en tous genres  
**Aug. REYMOND, Tramelan**

➔ **Médaille d'Or, Bruxelles 1910** ➔

Nouvelle installation et direction technique permettant d'entreprendre des **calibres spéciaux**, et à un **prix très avantageux**, tant en **ébauches qu'en mouvements et montres prêtes**. Conditions spéciales pour séries.

H 2158 J 4978

**BANQUE FÉDÉRALE**  
 (SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Direction Centrale : ZURICH

Comptoirs : BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE,  
 ST-GALL, VEVEY, ZURICH.

Capital social : fr. 30.000.000

Réserves : fr. 5.850.000

Ouverture de comptes-courants  
 débiteurs et créanciers.  
 Escompte et recouvrement d'ef-  
 fets sur la Suisse et l'Étranger.  
 Dépôts d'argent à vue et à l'an-  
 née. H 10842 C 5026

Achat et vente de titres et coupons.  
 Avances sur titres suisses et  
 étrangers.  
 Matières précieuses.  
 Garde de titres et leur gérance.  
 Coffrets à louer (Safe-Deposit).

**Fabrique de Boîtes**  
 argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

**Ecabert-Ziegler**

LES BOIS (Suisse)

Importante Fabrique livrant les boîtes  
 complètement terminées dans ses ateliers.

**Tous genres et formes**

**Facettes**

**Boxes**

**à vis**

4120

H 291 J

**Charles Frank**

Le plus grand atelier pour

Fabrication de **SECRETS OR** en tous genres

Répétitions grandes pièces et extra-plates

4037 H 10041 C

Ouvrage prompt et soigné

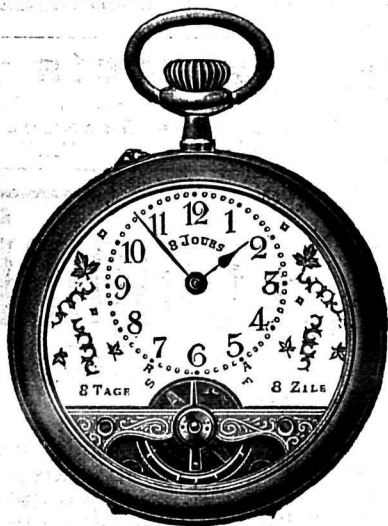
Téléphone

La Chaux-de-Fonds, D<sup>r</sup> Jean Richard 16

**USINES D'HORLOGERIE**  
**Obrecht & C<sup>ie</sup>, Granges-Grenchen**

Adresse télégr. :

Schmelze, Grenchen, Suisse



**Montres 8 Jours**  
 ancre

18 et 14 lig.

**en boîtes**  
 de tous métaux

**Nouveautés en Montres 8 jours** ➔

Ancre et cylindre H 10193 C 3771

Ultra-minces

Systèmes Roskopf

**BANQUE DE BIENNE**

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt :  
 en **Compte-courant à 3 1/2 %**, disponibles et **sans commission** ;  
 sur **Livrets d'Épargne à 4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables  
 moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants ;  
 contre **Bons de Caisse à 4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semes-  
 triels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénon-  
 ciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**,  
 contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

4973 H 1558 U

**BANQUE DE BIENNE.**

**Ecole d'Horlogerie**  
**de Soleure**

Cours complet théorique et pratique.

Cours spéciaux. — Enseignement dans les deux langues.

Entrée à toute époque.

H...C 4985